



H2V Normandy - Projet d'usine de production d'hydrogène vert à Saint-Jean-de-Folleville et son raccordement électrique

Lettre d'information n° 03 - Mai 2020



Le projet H2V Normandy vient de franchir de nouvelles étapes importantes : les services de l'Etat ont confirmé que les dossiers que nous avons déposés en vue de l'enquête publique sont complets. Et un des leaders mondiaux des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air Liquide, est entré dans le capital de la société qui porte le projet,

pour nouer un partenariat industriel fort sur Port-Jérôme.

Au niveau national, c'est la publication de « l'ordonnance hydrogène » qui est venue renforcer le cadre législatif du projet, et confirmer ainsi le bien-fondé des choix que nous avons faits à l'origine des projets d'hydrogène vert, dès 2017.

Ce contexte nous permet d'aborder la prochaine étape du dialogue avec le public : celle de l'enquête publique qui pourrait se dérouler au début de l'été 2021 et portera sur le projet et son raccordement au réseau électrique. D'ici là, les garants nommés par la Commission nationale du débat public auront publié le rapport qui complètera [le bilan publié en décembre 2019](#) et achèvera cette phase de concertation.

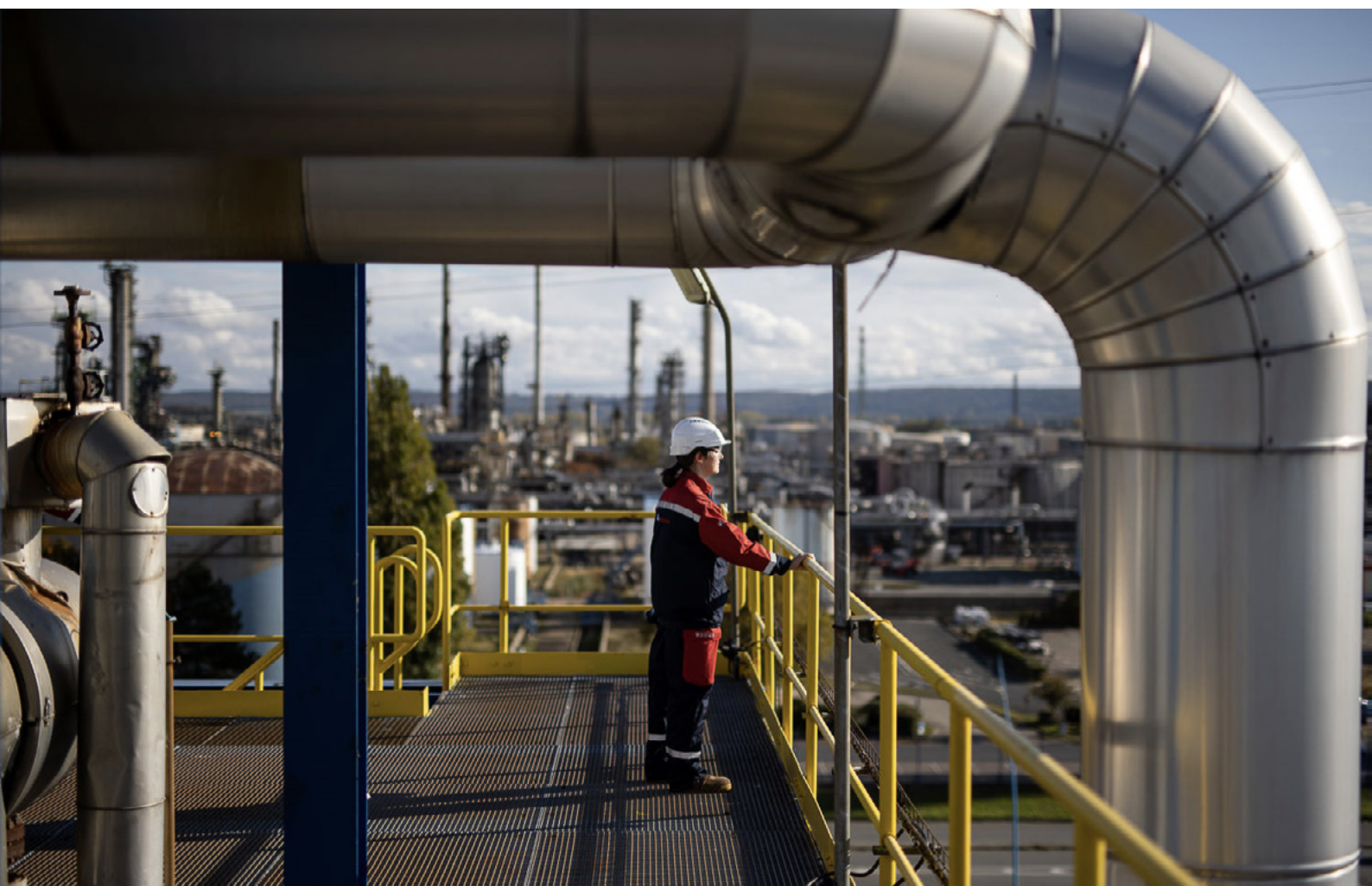
Toute l'équipe est mobilisée pour préparer cette future étape au cours de laquelle nous pourrions présenter un projet détaillé.

Jean-Marc LEONHARDT
Directeur Général d'H2V

Un nouveau partenaire financier et industriel : Air Liquide

Fin janvier 2021, Air Liquide a annoncé une prise de participation de 40 % dans H2V Normandy, filiale de H2V Product. Cet investissement stratégique démontre l'engagement sur le long terme d'Air Liquide dans le domaine de l'hydrogène énergie et son ambition d'être un acteur majeur dans la fourniture d'hydrogène renouvelable et bas-carbone, afin de contribuer

à la décarbonation des marchés de l'industrie et de la mobilité. Déjà implanté sur l'axe de la vallée de la Seine, Air Liquide apportera au projet son expertise de plus de 50 ans dans la filière. Le Groupe a notamment déployé une solution unique de production d'hydrogène bas-carbone via le captage du CO₂ sur son site de production de Port-Jérôme.



Site Air Liquide à Port-Jérôme



Un projet conforté par les évolutions du cadre réglementaire

Le 17 février dernier a été publiée une ordonnance relative à l'hydrogène. Cette **ordonnance** sera complétée par un décret du Conseil d'Etat et un décret d'application.

Elle définit un cadre de soutien et de traçabilité de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone. Elle précise d'abord la terminologie des différents types d'hydrogène en fonction de la source d'énergie utilisée pour sa production :

- **l'hydrogène renouvelable**, produit à partir de sources d'énergies renouvelables et dont le procédé de production respecte un seuil d'émission d'équivalents de CO₂ émis par kg d'hydrogène produit (le projet H2V Normandy s'inscrit dans cette catégorie)

- **l'hydrogène bas-carbone**, produit à partir de sources d'énergies décarbonées non renouvelables (c'est-à-dire à partir d'énergie nucléaire) et respectant le même seuil d'émission de CO₂,
- **l'hydrogène carboné**, produit par des énergies fossiles.

À ces définitions, sont associés un système de garantie d'origine et, nouveauté, une garantie de traçabilité.

L'ordonnance permet la production, le transport, le stockage et la traçabilité de l'hydrogène. Elle confirme enfin la mise en place prochaine d'un cadre de soutien applicable à l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau à partir d'électricité renouvelable ou par électrolyse de l'eau à l'aide d'électricité bas-carbone.

La filière hydrogène développe son ancrage territorial

France Hydrogène, l'association qui fédère les acteurs de la filière française de l'hydrogène, se structure avec la création de douze délégations régionales. Ces délégations auront pour missions principales d'animer et de structurer la filière hydrogène au niveau local (acteurs économiques et industriels, institutionnels, collectivités), de soutenir et fédérer les initiatives, et de créer des ponts entre les différents acteurs de terrain pour accélérer le déploiement de projets hydrogène en France. Aude Humbert, qui pilote ce projet sur Port-Jérôme pour H2V, fait partie des cinq délégués régionaux adjoints pour la Normandie. D'autres représentants d'H2V seront présents dans les délégations Hauts-de-France et Grand-Est.



Aude Humbert



Des dossiers en cours d'instruction en vue de l'enquête publique

La concertation qui s'est déroulée sous l'égide de deux garants nommés par la Commission nationale du débat public nous a permis, entre septembre et décembre 2019, de présenter au public les caractéristiques générales du projet H2V Normandy au sein de la zone industrielle de Port-Jérôme. Depuis, nous avons affiné le projet et réalisé les études réglementaires qui ont été jugées complètes par les services de l'Etat chargés d'instruire les dossiers.

Fin janvier 2021, nous avons saisi l'Autorité environnementale, le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

dans notre cas. L'Autorité environnementale a publié **son avis le 21 avril 2021**, et cet avis sera intégré dans le dossier soumis à l'enquête publique. Avec RTE, nous apporterons des réponses à cet avis.

Nous pourrons ensuite entrer dans la phase d'enquête publique, à une date fixée par le préfet.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, celui-ci pourra délivrer les autorisations nécessaires à la construction et la mise en service de l'usine et de son raccordement

Zoom sur

l'Autorité environnementale

Les législations européennes et nationales prévoient que les évaluations d'impacts environnementaux des grandes opérations sont soumises à l'avis, rendu public, d'une « autorité compétente en matière d'environnement ». Pour le projet d'H2V Normandy et son raccordement RTE, cette autorité environnementale (Ae) sera l'entité nationale c'est-à-dire le **Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD)**. C'est le responsable du projet (ici H2V Normandy et RTE) qui établit le rapport d'évaluation des impacts

de son projet sur l'environnement. L'autorité environnementale, saisie de cette évaluation, analyse le projet, consulte toute personne de son choix, et donne un avis collégial, dans un délai de 3 mois. L'avis est rendu public et joint au dossier d'enquête publique. Le maître d'ouvrage est invité par l'Ae à lui adresser les réponses qu'il a apportées à ses recommandations.



H2 Académie

Dès le lancement du projet H2V NORMANDY, la société s'est interrogée sur le recrutement et la formation de ses futurs salariés. Elle s'est donc rapprochée de Caux Seine Agglo, territoire d'accueil du projet, qui a su s'emparer du sujet. En effet, le territoire est fortement tourné vers l'industrie et les énergies ; il a à cœur d'accompagner ses entreprises comme ses habitants dans la transition énergétique.

Depuis 2018, l'agglomération travaille donc à la création d'une H2 Académie, afin de former une « génération hydrogène », toutes les personnes qui travailleront avec l'hydrogène, quel que soit le secteur ou l'activité. Pour cela, Caux Seine Agglo s'est entourée de différents acteurs de la formation mais également des entreprises partenaires (dont H2V bien sûr, mais également Air Liquide ou Transdev) et des acteurs institutionnels au niveau régional comme national. Le projet d'H2 Académie a ainsi été intégré au sein du programme CEINE (Campus d'Excellence International Normand des Energies), dont il devient la composante hydrogène.

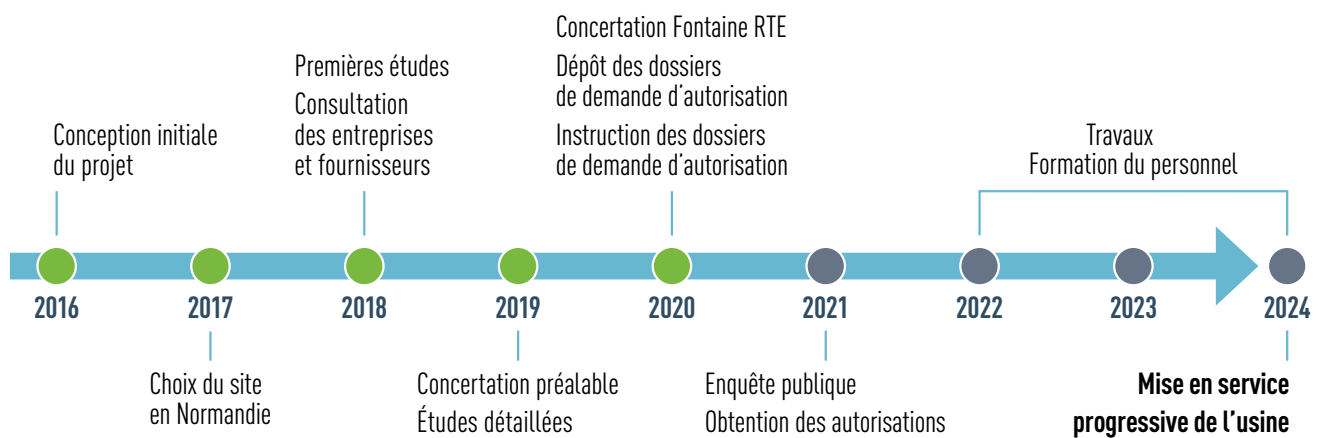
En 2021, une nouvelle étape a été franchie dans la concrétisation de ce projet H2 Académie, avec l'annonce de l'ouverture d'un BTS Maintenance des Systèmes Energétiques et Fluidiques « coloré hydrogène ». Celui-ci sera proposé au sein du lycée Pierre de Coubertin de Bolbec avec une ouverture dès septembre 2021 pour l'accueil de 15 élèves.



Où en est le projet ?

Sous réserve de la mise en place des mécanismes de rémunération complémentaire, les travaux pourraient débuter courant 2022 pour une mise en service progressive à partir de 2024.

CALENDRIER DES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



Le public peut continuer à poser des questions à H2V Normandy et RTE ou exprimer un avis en utilisant ce [formulaire](#) via le **site Internet** <http://h2vnormandy-concertation.net/> dédié à la concertation sur le projet

Vous pouvez contacter Isabelle Jarry et Christophe Bacholle, garants de la concertation, chargés par la Commission nationale du débat public (CNDP) de veiller à l'information et la participation du public jusqu'à l'enquête publique, aux adresses suivantes : isabelle.jarry@garant-cndp.fr et christophe.bacholle@garant-cndp.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information en écrivant à h2vnormandy-concertation@h2vindustry.net